

Les Cahiers des Dix



Dixième Anniversaire de la Société des Dix Dialogue radiophonique

Victor Morin, LL.D., M.R.S.C.

Number 10, 1945

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080177ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080177ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, V. (1945). Dixième Anniversaire de la Société des Dix : dialogue radiophonique. *Les Cahiers des Dix*, (10), 9–20.
<https://doi.org/10.7202/1080177ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Dixième Anniversaire

de la Société des Dix

DIALOGUE RADIOPHONIQUE

Par VICTOR MORIN, LL.D., M.R.S.C.

*(Diffusé par Radio-Canada, au Cercle Universitaire de Montréal,
le 29 septembre 1945, de 9h. à 9h.30 du soir).*

ICI, RADIO-CANADA — Nous vous invitons, chers auditeurs, à nous suivre au Cercle Universitaire de Montréal où LES DIX célèbrent en ce moment le dixième anniversaire de fondation de leur société. Nous les trouvons réunis autour d'une table élégamment servie, sous la présidence de Maître Victor Morin, leur doyen d'âge, ayant à ses côtés l'honorable Esiof-L. Patenaude, ancien lieutenant-gouverneur et l'honorable Omer Côté, secrétaire provincial, à titre d'invités d'honneur.

Les fauteuils de cette académie d'étude et de publication sont attribués dans l'ordre suivant:

Le fauteuil No 1 à M. Gérard Malchelosse, directeur technique de la bibliothèque Saint-Sulpice.

Le No 2 à M. Victor Morin, notaire et ancien président général de la Société Royale du Canada.

Le No 3 à M. Léo-Paul Desrosiers, conservateur de la bibliothèque de Montréal.

Le No 4 à M. E.-Z. Massicotte, chef des Archives du district judiciaire de Montréal.

Le No 5 à M. Jean Bruchési, assistant secrétaire provincial à Québec.

Le No 6 à Monseigneur Olivier Maurault, recteur de l'université de Montréal et ancien président général de la Société Royale du Canada.

Le No 7 à M. Pierre-Georges Roy, ancien archiviste en chef de la Province de Québec, retiré à Lévis.

Le No 8 à M. l'abbé Albert Tessier, inspecteur des Ecoles ménagères de la province de Québec et professeur d'histoire à l'université Laval.

Le No 9 à M. Aristide Beaupré, architecte et professeur de construction générale à l'Ecole des Beaux Arts de Montréal.

Et le No 10 à M. Maréchal Nantel, avocat et bibliothécaire du Barreau de Montréal.

Invité à prendre place au milieu des convives, votre annonceur, Roger Baulu, s'adresse au président:

M. BAULU: J'apprends, Maître Morin, que la société des Dix célèbre aujourd'hui le 10^e anniversaire de sa fondation et que vous présidez cette réunion à titre de doyen. Puis-je vous demander, sans être indiscret, à quel âge on peut prétendre à la doyennerie d'une aussi éminente institution?

M. MORIN: Comme vous pouvez en juger par l'apparence des convives que vous voyez, les membres de la société des Dix sont dans la force de l'âge puisqu'ils ont atteint la maturité. Quant à moi, je viens justement de *doubler* la quarantaine.

M. BAULU: Vous plaisantez, Monsieur Morin, car je crois savoir que vous avez même atteint l'âge de la sagesse, sans toutefois dédaigner les délassements intellectuels à l'occasion; certains de vos ouvrages l'ont d'ailleurs démontré.

M. MORIN: Vous êtes trop aimable, M. Baulu, et je vous remercie de cette appréciation. Mais permettez-moi de faire une mise au point: je ne crois pas vous avoir dit que je viens d'*entrer* dans la quarantaine, mais plutôt que je viens de la *doubler*, chose bien différente, hélas!

M. BAULU: Mes félicitations. Et puisque la Société des Dix est au nombre des fondations auxquelles vous avez tenu la main dans le cours de cette longue carrière, voulez-vous avoir l'amabilité de nous dire quelle est la pensée qui a servi de motif à sa fondation?

M. MORIN: J'en ai raconté l'histoire au 1er *Cahier* des publications de cette société, publié en 1936. C'est tout simplement une association d'écrivains et de chercheurs qui s'intéressent principalement à l'histoire canadienne, qui s'entr'aident dans leurs recherches en se communiquant les uns aux autres les renseignements qu'ils possèdent sur une question obscure ou controversée et qui publient chacun une étude sur un sujet déterminé dans un volume annuel qui a pour titre général *Les Cahiers des Dix* avec la devise: *Frater adjutus à fratre*.

M. BAULU: C'est une excellente idée. Voulez-vous nous en relater la genèse?

M. MORIN: C'est Gérard Malchelosse qui en a été l'inspirateur après avoir lu les *Mémoires* laissés par feu Benjamin Sulte sur une société de même nom dont cet écrivain était membre à Ottawa et je le prie de répondre à votre question.

M. MALCHELOSSE: Ainsi que M. Morin l'a relaté avec nombre de détails intéressants dans l'article indiqué, nous avons fondé cette société il y a dix ans, quelque peu dans l'esprit de celle d'Ottawa qui était tout simplement une association d'étude et de discussion, mais en nous inspirant en outre de l'*Académie Goncourt*, puisque nous y avons ajouté la publication d'ouvrages en collaboration, mais avec cette différence, assez importante avouons-le, que nos membres ne sont pas dotés d'une pension comme ceux de cette célèbre Académie.

M. BAULU: Et quel est le fonctionnement interne de cette société, M. Malchelosse. J'ai entendu dire que c'est une pure démocratie, absolument réfractaire à l'existence d'une présidence et ne tolérant qu'un secrétaire perpétuel, comme à l'Académie Française, charge que vous remplissez d'ailleurs à la satisfaction de tous vos collègues.

M. MALCHELOSSE: Je ne sais si je leur donne satisfaction, mais je

vous dirai qu'ils ne m'en donnent guère puisqu'ils m'ont constitué, en même temps, *Grand Argentier* de la compagnie et qu'ils me laissent débattre avec les imprimeurs et les libraires à l'époque de la publication de nos *Cahiers*! Quant aux présidents, nous en avons une pléthore, puisque chacun le devient à son tour pour la tenue de nos réunions mensuelles. C'est un peu comme au Kentucky où tout le monde est colonel, et je vous assure que cette charge est agréable à remplir puisque nous tenons nos assemblées autour d'une table bien servie comme celle de ce soir et que le principal souci du président est de choisir la marque du cru que nous boirons au dîner.

M. BAULU: Heureuse société, c'est le cas de le dire. Mais n'y a-t-il personne qui exerce une fonction quelque peu... comment dirais-je? quelque peu onéreuse à remplir en dehors de la vôtre?

M. MALCHELOSSE: Il y a Monseigneur Olivier Maurault qui remplit la charge d'éditeur-délégué de nos cahiers. Aussi je lui passe la parole.

MGR MAURALT: En effet je me suis chargé de promener la loupe sur les travaux de ces Messieurs, de distribuer les virgules et les accents dont je les trouve passablement avares dans leurs manuscrits, d'absoudre parfois leurs péchés de syntaxe, de réprimer leurs tentatives de libelle au détriment de pauvres diables morts depuis deux ou trois cents ans; de promener les ciseaux d'Anastasie sur certaines théories risquées et finalement mettre mon *Nihil obstat* à destination de l'imprimeur. Je dois avouer que j'ai parfois des remords d'avoir été trop indulgent, mais il faut être infiniment pitoyable aux historiens; d'ailleurs, je prends la précaution de faire signer à chacun son article.

M. BAULU: Vous avez au surplus l'expérience requise à titre de Recteur de l'Université.

MGR MAURALT: J'en conviens; mais, d'autre part, il est juste de dire que l'exercice de ma charge offre des compensations. Vous ne sauriez croire jusqu'à quel point j'ai augmenté le bagage de mes connaissances historiques, littéraires et scientifiques depuis que je suis

condamné à lire, avant la lettre, la prose de ces Messieurs. Aussi, mon brillant prédécesseur, Aegidius Fauteux, s'était-il fait fort un jour, à l'exemple de Pic de la Mirandole, de répondre dans les colonnes d'un journal de cette ville, à toutes les questions d'histoire et de littérature qu'on voudrait bien lui poser...

M. BAULU: L'évocation de ce nom d'Aegidius Fauteux, si serviable à tous les chercheurs, me porte à demander quel est son successeur à la société des Dix. N'est-ce pas vous, Monsieur Desrosiers?

M. DESROSIERS: Oui, j'ai recueilli cette succession doublement lourde à porter; j'ai non seulement hérité du fauteuil qu'il occupait chez les Dix, mais aussi de la fonction de Conservateur de la Bibliothèque Municipale qu'il remplissait avec tant de compétence. Je me récusé cependant à faire office d'encyclopédie vivante ainsi que mon excellent ami Fauteux a fait toute sa vie; je me suis borné à cultiver le roman historique et l'histoire, ainsi qu'à faire du journalisme au début de ma carrière, comme il a fait d'ailleurs. Nous confirmons donc tous deux ce vieux dicton que « le journalisme conduit à tout, à condition d'en sortir ».

M. BAULU: Et vous en fournissez un brillant exemple, monsieur Desrosiers, je suis heureux de vous en rendre témoignage. Mais j'aperçois près de vous l'honorable Esiof Patenaude, ancien lieutenant-gouverneur de cette province et invité d'honneur des Dix à ce dîner. N'avez-vous pas été, Monsieur Patenaude, le parrain d'honneur de cette société à sa naissance? Il nous intéresserait d'en connaître les circonstances.

M. PATENAUDE: J'étais en effet lieutenant-gouverneur de cette province en 1935 et je fus appelé, comme tel, à signer les lettres patentes de sa constitution en corporation qui avaient été préparées par M. le notaire Morin. Au cours d'une conversation que j'avais quelques jours plus tard avec M. Pierre-Georges Roy, archiviste en chef du gouvernement, il m'apprit qu'une association littéraire du même nom avait été patronnée à Québec, environ quarante ans auparavant, par le lieutenant-gouverneur Chapleau et je conçus aussitôt le projet d'in-

viter les Dix à inaugurer la fondation de leur société à Spencerwood où ils seraient mes hôtes.

M. BAULU: L'invitation fut sans doute acceptée d'emblée!

M. PATENAUDE: Pas un ne fit défaut. Le représentant du roi les avait convoqués et tous étaient trop loyaux sujets de Sa Majesté pour se dérober à son appel. C'était le 26 octobre 1935; on fit largement honneur au menu et, au dessert, M. Pierre-Georges Roy, président du jour, me fit la présentation de ses collègues en termes choisis. Je constate avec regret que trois d'entre eux sont disparus depuis lors et je vous prierais, cher monsieur Roy, d'évoquer leur mémoire au bénéfice de nos auditeurs, comme vous l'avez fait il y a dix ans.

M. ROY: Le premier que la Camarde ait fauché fut mon éminent ami Aegidius Fauteux, premier titulaire du fauteuil No 3 et décédé en 1941. D'une érudition universelle et doué d'une mémoire merveilleuse, toujours prêt à rendre service à ceux qui avaient besoin d'un renseignement dans leurs travaux, il a laissé un vide immense dans notre monde littéraire. Je l'ai souvent réprimandé de distribuer sa science au profit des autres au lieu d'en prendre avantage afin de publier des livres qui seraient longtemps consultés. Il nous a cependant laissé quelques ouvrages qui font autorité, tels que *L'introduction de l'imprimerie au Canada* (traduit en langue anglaise), *La Famille d'Ailleboust*, *Les Chevaliers de Saint-Louis*, *Le Duel au Canada* et autres de moindre importance.

Le deuxième fut Montarville Boucher de la Bruère, titulaire du fauteuil No 10 et décédé l'année suivante. Descendant de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières à diverses reprises il y a trois siècles, il a mis en pratique la devise de son ancêtre « se sacrifier pour les autres » en enrichissant nos archives nationales de documents précieux qu'il a dénichés un peu partout et transcrits pour le bénéfice des historiens futurs. Le troisième est Francis-J. Audet, archiviste émérite du Canada et titulaire du fauteuil No 5, décédé en 1943. Ce travailleur infatigable a préparé et classifié aux Archives nationales d'Ottawa *deux millions* de fiches sur les sujets les plus divers, mais

principalement en généalogie, biographie et histoire du Canada. Ses fiches nous jouaient parfois des tours assez cruels car, après la publication d'un livre ou d'un article longuement et patiemment préparé, il nous arrivait de recevoir de M. Audet un petit billet conçu dans les termes suivants: « M. X . . . que vous faites mourir en 1840 vivait encore dix ans plus tard puisqu'il reçut une commission de juge de paix en date du 10 juin 1850. » Avis donc à MM. les historiens de consulter les fiches Audet avant de mettre la dernière main à un ouvrage historique.

M. BAULU: Et vous, Monsieur Roy, comment se fait-il qu'on ne vous signale plus qu'à de rares intervalles dans la vie active de l'histoire canadienne? Vous êtes-vous retiré sous votre tente, comme Achille devant les murs de Troie?

M. ROY: Oh! moi, vous savez... après avoir publié quelques douzaines de volumes, j'ai cru avoir droit de me retirer. Je suis devenu pensionnaire du gouvernement et j'ai passé la main à d'autres, sauf quant à mon cher *Bulletin des Recherches Historiques*, fondé il y a 50 ans, et dans lequel je publie encore des articles, ainsi que mon vieil ami Massicotte.

M. BAULU: Mais, à propos, où est-il donc ce mystérieux Massicotte? On m'affirme qu'il est plein de vie et je ne le vois pas à cette table. C'est le seul de votre société qui soit absent, n'est-ce pas, Monsieur le Président? Nous l'auriez-vous escamoté, par hasard?

M. MORIN: On voit bien, cher monsieur Baulu, que vous ne connaissez guère ce sauvage blanc que les peuples civilisés de l'Amérique du Nord dénomment « E.-Z. Massicotte », car vous sauriez qu'il n'est visible que dans les voûtes du palais de justice et jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi. Il vit dans cette retraite en conversation constante avec Maisonneuve, Dollard des Ormeaux, Jeanne Mance et autres personnages importants de l'histoire de Montréal; je pourrais même ajouter « avec toute la population de cette ville pendant les trois siècles de son histoire » puisqu'il emploie son temps à compulser les registres de l'état civil et les actes des notaires de toute cette période au

bénéfice des chercheurs d'héritages, des dresseurs de généalogies et des sollicitateurs de pensions de vieillesse.

Vous savez ce qu'on disait de saint Jean Chrysostôme, enfant, qui ne connaissait pas d'autre chemin que celui de la maison de son père à l'école; il en est ainsi de notre ami qui semble ne pas connaître d'autre route que celle du palais de justice à l'Institution des Sourdes Muettes où il a choisi un gîte, avec l'arrière pensée sans doute de n'être pas dérangé par la parole humaine dans la poursuite de ses chères études.

Il admet une exception cependant: à l'exemple de Platon qui enseignait sa doctrine dans le jardin d'Academos, il tient « académie » pendant les mois d'été sous les ombrages du Carré Saint-Louis et vous pouvez l'y rencontrer de 7.30 heures à 8.30 heures tous les soirs de juin à septembre, sur le premier banc du coin nord de ce jardin où il initie une cour attentive d'auditeurs, soit aux arcanes de l'histoire de Montréal, soit aux beautés des *Cent fleurs de son herbier*, soit aux généalogies de nos familles canadiennes, ou même aux mélodies de nos chansons de folklore. A neuf heures moins dix, il franchit le pont-levis de la forteresse du couvent qui se referme sur lui jusqu'au lendemain.

M. BAULU: C'est véritablement un genre de vie qu'on peut appeler « hermétique ». Elle est tout à fait différente en cela de celle de votre autre collègue qui est assistant de l'honorable secrétaire provincial, n'est-ce pas, M. Bruchési?

M. BRUCHÉSI: Certainement. L'exercice de mes fonctions me met en rapport avec les nombreuses municipalités de cette province, sans compter les innombrables compagnies « limitées » que je suis appelé à surveiller, les écoles (même celles de Réforme) et les musées, ainsi que les autres manifestations de la culture humaine auxquelles je donne mes soins dans les divers domaines des lettres, des arts et des sciences en cette province. Je ne suis cependant qu'un ouvrier de la onzième heure dans le Groupe des Dix, ayant été appelé à y remplacer M. Audet, en 1943; mais, comme dans l'Évangile, il n'y a pas de dis-

inction parmi les membres de cette association fraternelle de culture intellectuelle, entre ceux qui ont supporté le fardeau des années et les nouveaux venus. Quant aux fonctions officielles de mon service au siège du gouvernement, je laisse la parole à mon ministre, l'honorable Omer Côté, qui a bien voulu accepter notre invitation de prendre part à ce dîner d'anniversaire à titre de protecteur des lettres en cette province.

M. CÔTÉ: En effet, le sous-secrétaire de la province doit s'occuper du développement des lettres, des arts et des sciences en cette province. Boursier du gouvernement, avocat, docteur en sciences politiques, professeur d'histoire et de politique internationale, ancien journaliste, auteur de plusieurs volumes de poésie, de récits de voyages, d'études littéraires et d'histoire, il était tout désigné à remplir une vacance dans votre docte association. Je vous félicite donc de l'avoir élu au fauteuil No 5.

M. BAULU: Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de cette appréciation, mais je crois que vous bénéficiez également du concours d'un autre membre des Dix; M. l'abbé Tessier, animateur de la vie familiale et artisanale, n'est-il pas aussi sous votre juridiction?

M. CÔTÉ: Certainement; cet actif propagandiste des Ecoles Ménagères, qui est supposé habiter aux Trois-Rivières mais qu'on retrouve un peu partout dans la province, surtout sur les rives du Saint-Maurice qu'il a révélé à ses compatriotes tant par la plume que par la photographie, est un des insignes missionnaires de nos ressources nationales et je l'invite à vous donner communication de ses activités.

M. L'ABBÉ TESSIER: Merci, Monsieur le ministre, de votre flatteuse invitation, mais je m'empresse de vous dire que j'ai peu de mérite à remplir mes fonctions, car c'est un enchantement continu pour moi de vivre au milieu des beautés naturelles de notre pays et de développer le sens artistique et pratique de ses habitants en le traduisant par des oeuvres qui restent. On m'a donné le titre de « révélateur de la Mauricie » et cependant nos missionnaires en avaient découvert la splendeur il y a trois cents ans, en allant y évangéliser les

Atticamègues. — Vous m'attribuez le mérite de l'essor que notre artisanat familial a pris au cours des dernières années et je crains bien qu'un jour on ne vienne dire que j'ai tout simplement joué le rôle de la mouche du coche en cette affaire. — Vous faites allusion à mes documents photographiques; j'avoue que j'en suis fier et que je passe mes meilleures soirées à les contempler, êtres vivants ou paysages, et qu'en les compulsant, le refrain bien connu vient souvent à mes lèvres:

« O pays merveilleux, ô doux pays du rêve ».

Car en tout cela, Monsieur le ministre, j'admire les oeuvres du Créateur et je lui rends grâces des splendeurs qu'il a mises à la disposition de l'homme pour sa joie et son bien-être.

M. BAULU: Vous parlez non seulement en orateur sacré, Monsieur l'abbé, mais aussi en patriote admirateur de son pays et je ne suis pas surpris que vous semiez l'enthousiasme au cours de vos randonnées éducatrices. Incidemment vous avez évoqué l'image des Indiens qui habitaient ce pays avant l'arrivée de nos ancêtres et je sais que l'un des Dix s'est tout particulièrement livré à l'étude de leurs moeurs, usages et traditions. Voulez-vous nous en dire un mot, Monsieur Beaugrand-Champagne?

M. BEAUGRAND: Comme je passe la saison d'été à Lanoraie, j'ai souvent eu l'occasion d'étudier sur place le village indien que Jacques Cartier indique sous le nom d'*Agakonda* dans ses relations de voyage et que l'archéologue Wintemberg a signalé dans ses rapports au gouvernement du Canada. J'y ai fait des fouilles répétées en compagnie de mes collègues de la Société d'Archéologie de Montréal et j'en ai même dressé une carte topographique; mais j'y ai surtout trouvé un nombre considérable de débris d'objets à l'usage des Indiens, entre lesquels un splendide vase en terre cuite que j'ai pu reconstituer et dont on peut voir la reproduction en couleurs au frontispice du premier Cahier des Dix. Ces travaux m'ont conduit à étudier les coutumes, la langue et les migrations de nos principales tribus aborigènes et j'en ai publié les résultats dans chacun des Cahiers qui ont paru jusqu'à

ce jour, ce qui m'a valu le titre immérité d'*indianologue* de notre société.

M. BAULU: N'avez-vous pas aussi émis des théories qui ont causé une certaine sensation sur la route suivie par Jacques Cartier lors de sa visite à Hochelaga en 1535?

M. BEAUGRAND: Oui, et même sur l'emplacement qu'occupait cette bourgade indienne au pied du Mont Royal. Je dois ajouter que notre collègue décédé, Montarville Boucher de la Bruère, partageait mon avis sur cette question, et comme son fauteuil dans l'Académie des Dix est dévolu à Maître Maréchal Nantel, avocat et Conseil du Roi, je l'invite à me prêter main-forte à ce sujet.

M. NANTEL: Vous oubliez, mon cher Beaugrand, que mon activité chez les « Dix » couvre surtout les questions légales et les faits historiques se rapportant aux institutions du droit, de la magistrature et du barreau. Or, je doute que les descendants des propriétaires de la bourgade d'Hochelaga aient jamais réclaté en justice le patrimoine de leurs ancêtres, avec production d'actes de notaires à l'appui. Je n'entreprendrai donc pas de faire déplacer le mégalithe qu'on voit aujourd'hui sur la rue Sherbrooke, près McTavish, où une plaque de bronze officielle nous dit, à tort ou à raison, que c'est l'endroit occupé autrefois par le fameux village indien. Je me bornerai plutôt à rendre hommage à mon prédécesseur pour le travail obscur, mais combien méritoire, qu'il a accompli au cours d'une longue carrière, avec la patience d'un bénédictin. Il a laissé au séminaire des Trois-Rivières les milliers de pièces historiques qu'il a ainsi accumulées, en outre des manuscrits que sa famille avait recueillis par héritage de Pierre Boucher, ancien gouverneur de cette ville. Trois-Rivières est une cité privilégiée entre toutes. Elle a fourni à la province tant de personnages illustres qu'il serait injuste de mentionner des noms, en ignorant les autres.

M. BAULU: Je ne saurais trop vous remercier, Messieurs, des renseignements intéressants que vous nous avez fournis sur votre docte société et je sais que les auditeurs de Radio-Canada les ont également appréciés.

M. PATENAUDE: Pour moi, Messieurs les sociétaires, je vous remercie également des instants agréables que je viens de passer en votre compagnie; ils me rappellent ceux que nous avons vécus ensemble en compagnie de Sir Thomas Chapais, de l'honorable Onésime Gagnon et autres intellectuels pendant mon terme d'office à Spencewood et qui comptent au nombre des meilleurs souvenirs de ma carrière officielle.

M. CÔTÉ: Je suis heureux, à titre de secrétaire de la province, de m'unir à l'ancien lieutenant-gouverneur pour vous remercier et surtout vous féliciter de l'activité intellectuelle dont vous faites preuve. La série de vos Cahiers contient une mine de renseignements précieux et intéressants et je forme aussi le vœu que votre initiative serve d'exemple à la génération nouvelle, afin d'enrichir notre patrimoine littéraire.

M. MORIN: Vous êtes réellement trop aimables, Messieurs; tout le plaisir est pour nous et je vous invite dès à présent, comme futur doyen de cette société pendant les quinze années qui vont suivre, à la célébration de notre 25^e anniversaire auquel nous prenons tous l'engagement d'être présents!

M. BAULU: Ainsi se termine, chers auditeurs, le programme de célébration du dixième anniversaire de la société des Dix. Et mettant à profit l'invitation de maître Morin, je vous prie d'être aux écoutes dans quinze ans d'ici pour assister à l'audition du programme des noces d'argent de cette florissante institution que Radio-Canada diffusera alors au monde entier. Au microphone: **ROGER BAULU.**

Nota: L'honorable Onésime Gagnon, trésorier de la province, devait également prendre part à ce dialogue. Retenu au dernier moment, il adressait au secrétaire Malchelosse la dépêche suivante: « Circonstances imprévues m'empêchent dernière minute me rendre assister dîner des Dix. Vous prie m'excuser et faire part vos collègues ma haute appréciation votre oeuvre. Vœux de succès. »